

DOCUMENT-SYNTHÈSE (2027)

NOM :

DÉPARTEMENT/ÉCOLE/UNITÉ :

FACULTÉ :

☐ ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE

☐ PROMOTION AU RANG D'AGRÉGÉ

☐ PROMOTION AU RANG DE TITULAIRE

☐ 1^{er} janvier 2027 (date d'entrée en vigueur)

☐ 1^{er} juillet 2027 (date d'entrée en vigueur)

DATE D'ENGAGEMENT DANS UN POSTE RÉGULIER MENANT À LA PERMANENCE :

DÉBUT DE LA PÉRIODE D'ESSAI (pour la permanence, le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juillet 20XX) :

DATE DE LA DERNIÈRE PROMOTION, le cas échéant :

Notes et directives

- Le document-synthèse comprend des sections obligatoires qui se rapportent aux **critères essentiels** et des sections facultatives qui se rapportent aux **critères complémentaires** (annexe « F », C.2 ou C.3). Vous ne remplissez que celles qui sont pertinentes pour votre dossier, en fournissant les renseignements pour la période depuis votre engagement ou depuis votre dernière promotion (annexe « F », A.6).
- Certains tableaux contiennent un ou plusieurs **menus déroulants**. Par exemple, à la page 2, dans le tableau intitulé « Sommaire de la charge de travail », si vous cliquez sur « 11.17 », vous verrez une flèche à droite. Si vous cliquez sur la flèche, vous pourrez ensuite sélectionner l'article pertinent dans le menu déroulant.
- Les trois sections du document-synthèse reflète les trois domaines de responsabilité : enseignement, R-D-C et services à la collectivité. Le classement de certaines activités telles que le travail auprès des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs peut porter à confusion. Présentez vos différents rôles auprès des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs sous les rubriques suivantes :
 - 1.1.2 **Encadrement ou supervision d'étudiantes et étudiants** : Cette section s'applique lorsque vous assurez la supervision ou la co-supervision d'une étudiante ou d'un étudiant dans le cadre d'un cours crédité (thèses, mémoires, essais, travaux dirigés, stages, etc.) auquel elle ou il est inscrit à l'Université de Moncton ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur. Elle s'applique également lorsque vous êtes membre, présidente ou président d'un comité consultatif de thèse.
 - 2.2.2 **Direction et formation de chercheuses et chercheurs** : Cette section s'applique lorsque l'étudiante ou l'étudiant participe (avec ou sans rémunération) à un projet de recherche que vous dirigez. Certains renseignements de la section 1.1.2 pourraient paraître également sous la section 2.2.2 (par exemple, si la thèse fait partie d'un plus grand projet de recherche).
 - 3.1.2 b) **Jury ou comité d'évaluation** : Cette section s'applique lorsque vous êtes membre, présidente ou président d'un jury ou d'un comité qui évalue une étudiante ou un étudiant dans le cadre d'un cours (thèses, mémoires, travaux dirigés, stages, examens de synthèse, etc.) que vous n'enseignez pas.

SOMMAIRE DE LA CHARGE DE TRAVAIL (depuis votre engagement ou depuis votre dernière promotion)

Ajoutez des années au besoin.

ANNÉE	ENSEIGNEMENT (Crédits de cours)				DÉGRÈVEMENTS (congrés, sabbatiques, autres)				SURCHARGES	TOTAUX			
	A	H	P-Été	Sur l'année	Dégrèvements conventionnés ¹		Autres dégrèvements						
	Cr.	Cr.	Cr.	Cr.	Article	Cr.	Description	Cr.	Description	Ens.	Dégr.	Sur.	Tot.
2025-2026					11.17								
2024-2025					11.17								
2023-2024					11.17								
2022-2023					11.17								
2021-2022					11.17								
2020-2021					11.17								
2018-2020					11.17								
2018-2019					11.17								

Commentaires :

¹ Référez-vous au tableau de la page suivante.

Articles de la convention collective portant sur la réduction ou l'augmentation de la charge normale

Enseignement	R-D-C	Services à la collectivité
24.04.04 Augmentation de charge (absence de R-D-C)	16.01 Instance de thèse	11.17 ABPPUM
24.04.05 Augmentation de charge (aucun rapport d'activités)	24.05.02 Nouvel engagement – R-D-C	11.18 Comité de négociation
24.05.01 Insertion professionnelle	24.18.01 Grands conseils	20.03 Direction de département ou d'école
24.06 Insertion professionnelle – contrat temporaire	24.18.02 Subvention importante	20.10 Direction adjointe de département ou d'école
37.03 Réduction de charge et de rémunération	24.18.03 Co-chercheuse ou co-chercheur	21.11 Codirection du SASE
	24.19 Temporaires avec doctorat (R-D-C)	36.02 Rédactrice ou rédacteur en chef de la Revue
	24.20 Banque de crédits de R-D-C	36.03 Secrétaire à la rédaction de la Revue
	24.24.02 Bibliothécaires – temps pour R-D-C	

1.1.2 ENCADREMENT OU SUPERVISION D'ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS (thèses, mémoires, essais, travaux dirigés, stages, etc.), y compris les comités consultatifs de thèse (annexe « F », D.1.01.c)

Ordonnez les entrées selon la date d'inscription initiale de l'étudiante ou de l'étudiant (du plus récent au plus ancien).

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant	Sujet ou titre	T, M, E, TD, S, CC ²	Cycle	Inscription MM/AA ³	Terminé MM/AA	Crédits obtenus ⁴	Charge ⁵
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN
		T	1er			Oui	CN

² Thèse (T), mémoire (M), essai (E), travaux dirigés (TD), stage (S), Comité consultatif (CC).

³ Indiquer la date de début et de fin de l'activité de la colonne 3 (T, M, E, TD, S ou CC).

⁴ Indiquez si l'étudiante ou l'étudiant a obtenu ses crédits.

⁵ Indiquez si l'encadrement était compris dans la charge normale (CN) ou se faisait en surcharge payée (S) ou avec un dégrèvement (D).

1.1.3 DÉMONSTRATION DES HABILÉTÉS EN ENSEIGNEMENT (critères essentiels) (annexe « F », D.1.01.a-e)

Dans un texte narratif, démontrez que vous répondez aux critères essentiels suivants en vous appuyant sur vos plans de cours, votre matériel pédagogique, vos tâches évaluatives et vos évaluations étudiantes si disponibles (annexe « F », B.1.a) :

« La qualité de l'enseignement, du point de vue des objectifs d'apprentissage, du contenu des leçons et des méthodes pédagogiques utilisées » (annexe « F », D.1.01.a) ;

« L'habileté à transmettre des connaissances (incluant la qualité de la langue parlée et écrite) et à stimuler intellectuellement les étudiantes et étudiants » (annexe « F », D.1.01.b) ; [« La promotion ou la permanence est refusée à la professeure ou au professeur si sa maîtrise de la langue française est insuffisante au point de l'empêcher de communiquer clairement et avec nuance avec les étudiantes et étudiants » (annexe « F », D.1.04.c)] ;

« L'habileté à encadrer et à conseiller les étudiantes et étudiants et à évaluer leurs apprentissages » (annexe « F », D.1.01.c) ; [« L'adéquation des épreuves de contrôle faites par la professeure ou le professeur pour évaluer le progrès des étudiantes et étudiants » (annexe « F », D.1.03.b)] ;

« La disponibilité envers les étudiantes et étudiants » (annexe « F », D.1.01.d) ;

« La capacité de renouveler et d'adapter son enseignement en fonction de l'évolution de sa discipline ou des disciplines connexes et, en particulier, dans son domaine d'enseignement » (annexe « F », D.1.01.e).

1.2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES (lorsque cela s'applique)

1.2.1 ATELIERS QUI VISENT UN ENRICHISSEMENT ET UNE MISE À JOUR DE SA COMPÉTENCE DANS SA DISCIPLINE ET SON ENSEIGNEMENT, s'il y a lieu (annexe « F », D.1.02.d-e)

Titre de l'atelier	Organisme et lieu	Dates

Dans un texte narratif, décrivez comment votre participation à des ateliers pédagogiques vous a permis d'enrichir et de mettre à jour vos compétences dans votre discipline et votre enseignement, s'il y a lieu :

« La participation à la formation complète « Apprendre pour enseigner » ou l'équivalent » (annexe « F », D.1.02.d) ;

« La participation à des ateliers de perfectionnement pédagogique » (annexe « F », D.1.02.e).

1.2.2 CONTRIBUTIONS EN SERVICE QUI SE RATTACHENT À L'ENSEIGNEMENT, s'il y a lieu (annexe « F », D.1.03.e-g)

Dans un texte narratif, décrivez ce que vos contributions ont apporté à votre enseignement, s'il y a lieu :

« La contribution et l'aide apportées par la professeure ou le professeur à l'enseignement fait par les collègues de la faculté et de l'Université » (annexe « F », D.1.03.e) ;

« La contribution de la professeure ou du professeur en rapport avec sa participation active dans des organismes académiques (à titre de présidente ou président, vice-présidente ou vice-président, secrétaire) » (annexe « F », D.1.03.f) ;

« La contribution de la professeure, du professeur ou du cadre académique dans l'exercice de ses responsabilités administratives rattachées à l'enseignement » (annexe « F », D.1.03.g) ; « rôle de conseiller académique aux étudiantes et étudiants » (23.03.01 e) ; « les activités qui s'y rattachent comprennent diverses responsabilités d'encadrement, d'administration et de coordination rattachées à l'enseignement, y compris faire partie de l'assemblée départementale, de ses comités académiques reliés aux programmes et de l'assemblée de faculté » (23.03.02).

Indiquez la date de vos contributions.

1.2.3 TOUTE AUTRE ACTIVITÉ QUI SE RATTACHE À L'ENSEIGNEMENT

1.2.4 DÉMONSTRATION DES HABILÉTÉS EN ENSEIGNEMENT (critères complémentaires) (annexe « F », D.1.02.a-c)

Dans un texte narratif, démontrez que vous répondez aux critères complémentaires suivants, s'il y a lieu :

« L'aptitude à répondre aux besoins des programmes de la faculté (changement de secteur d'enseignement, cours nouveaux, direction ou codirection de projets d'étudiantes ou d'étudiants, etc.) » (annexe « F », D.1.02.a) ;

« La capacité de concevoir et de réaliser du matériel pédagogique en vue d'améliorer l'enseignement » (annexe « F », D.1.02.b) ;

« La qualité de l'enseignement comme résultat direct de la contribution au savoir des activités en R-D-C » (annexe « F », D.1.02.c).

Notes :

- Dans le cas du développement d'un nouveau cours qui n'existait pas au répertoire, incluez le but du cours, la description au répertoire, les résultats d'apprentissage et les modes d'évaluation.
- S'il s'agit de la conception et de la réalisation de nouveau matériel pédagogique (ex. pour un cours existant que vous avez enseigné pour la première fois), décrivez l'objectif général du projet, le cours visé, la date de réalisation, les méthodes pédagogiques privilégiées et les résultats attendus.
- S'il s'agit plutôt de la mise à jour du matériel pédagogique d'un cours (ex. nouveaux thèmes, nouveaux articles), incluez ces informations **sous la section 1.1.3** (critères essentiels – la capacité de renouveler et adapter son enseignement).

Répondez aux critères ci-dessus cours par cours (en allongeant la liste au besoin) :

a) Cours 1

b) Cours 2

2. COMPOSANTE R-D-C

Notes :

- « La R-D-C comprend la recherche fondamentale, la recherche-action, la recherche appliquée, le développement, la création littéraire, la création artistique, la création technologique ou leurs équivalents, incluant les projets menés par et avec les communautés autochtones. Toute activité de R-D-C que l'employée ou l'employé exécutera dans l'exercice de ses responsabilités professionnelles aura principalement pour objet de contribuer à l'avancement, au développement ou à l'évolution des connaissances et des pratiques de sa discipline ou d'autres disciplines » (23.04) ;
- « Tout projet de R-D-C n'est pas nécessairement retenu pour fin de promotion. La R-D-C considérée pour fin de promotion contribue à l'avancement, au développement, à l'évolution des connaissances » (annexe « F », D.2.04.a) ;
- « Il est entendu que toute activité de R-D-C pour fin d'évaluation doit être dans un état permettant une évaluation de l'apport réel de la chercheuse ou du chercheur au savoir et de sa compétence scientifique » (annexe « F », A.7).

2.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS : LES RÉSULTATS DANS LE DOMAINE DE LA R-D-C, soumis à des évaluations indépendantes ou des jurys appropriés (annexe « F », B.1.b)

« À la suite d'activités de R-D-C, la publication de livres et d'articles dans des revues scientifiques avec comité de lecture, la prestation d'œuvres de création sanctionnées par des jurys ou par des pairs de calibre universitaire tels que des récitals, des performances, des enregistrements musicaux, des mises en scène, des expositions » (annexe « F », D.2.01.a) ;

« La contribution dans des revues de vulgarisation et de comptes rendus de recherches subventionnées ; l'obtention de brevets d'invention ; la communication de résultats à des conférences ; la participation active, en qualité de chercheuse ou chercheur, à des colloques et des congrès ; la production d'œuvres littéraires ou artistiques et la tenue d'expositions d'œuvres de création ; toute autre activité susceptible de faire avancer le développement ou l'évolution des connaissances et des pratiques dans sa discipline ou dans d'autres disciplines » (annexe « F », D.2.01.b).

Résultats de collaborations

« Les parties conviennent qu'en plus de la R-D-C faite à titre personnel et publiée dans des revues savantes, la recherche et l'activité scientifiques comprendront (i) la recherche publiée en collaboration avec d'autres, à condition que la contribution de chaque collaboratrice ou collaborateur soit identifiable [...] » (23.04.02).

Pour les résultats dans le domaine de la R-D-C cités sous 2.2.1 à 2.2.5, veuillez :

- indiquer le nom des auteures et auteurs en suivant l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la page couverture de la publication ;
- identifier **votre contribution** ;
- préciser **la nature de l'arbitrage** par les pairs (comité de lecture).

Si la publication est acceptée mais non publiée, veuillez fournir une preuve d'acceptation.

2.1.1 PROJETS DE R-D-C

Les activités de R-D-C prévues au paragraphe 23.04 s'exercent normalement dans le cadre d'un projet, subventionné ou non, qui comprend d'habitude trois (3) phases qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années :

- .01 l'élaboration du projet ou du plan de l'activité de R-D-C ;
- .02 l'exécution du projet ; et
- .03 la communication des résultats (23.05).

Dans un texte narratif, décrivez brièvement vos activités et vos projets de R-D-C afin de contextualiser vos réalisations en R-D-C :

La pandémie de la COVID-19

Si la pandémie de la COVID-19 (reconnue comme une urgence mondiale du 11 mars 2020 au 5 mai 2023 par l'Organisation mondiale de la santé) a entraîné un ralentissement de vos activités et vos projets de R-D-C, décrivez brièvement l'effet de la pandémie sur vos activités et vos projets de R-D-C afin de contextualiser vos réalisations en R-D-C :

2.1.2 PUBLICATIONS

Note :

« Un travail jugé d'envergure par des expertes et des experts de la même discipline ou de disciplines connexes peut être l'équivalent de plusieurs publications » (annexe « F », D.2.04.b).

a) Articles dans des revues scientifiques avec comité de lecture (annexe « F », D.2.01.a)

Auteurs/auteurs	Titre de l'article	Titre de la revue	Date de publication (ou d'acceptation)	Pages

Commentaires sur l'ordre des auteures et auteurs, sur votre contribution et sur la nature de l'arbitrage pour chacun des articles :

b) Livres avec comité de lecture (annexe « F », D.2.01.a)

Auteurs/auteurs	Titre	Maison d'édition	Date de publication (ou d'acceptation)	Pages

Commentaires sur l'ordre des auteures et auteurs, sur votre contribution et sur la nature de l'arbitrage pour chacun des livres :

c) Chapitres dans des ouvrages collectifs avec comité de lecture

Auteures/auteurs	Titre du chapitre	Titre de l'ouvrage	Maison d'édition	Date de publication (ou d'acceptation)	Pages

Commentaires sur l'ordre des auteures et auteurs, sur votre contribution et sur la nature de l'arbitrage pour chacun des chapitres :

d) Direction d'ouvrages collectifs avec comité de lecture

Directrice ou directeur de l'ouvrage	Titre de l'ouvrage	Maison d'édition	Date de publication (ou d'acceptation)	Pages

Commentaires sur l'ordre des auteures et auteurs, sur votre contribution et sur la nature de l'arbitrage pour chacun des ouvrages :

e) La contribution dans des revues de vulgarisation et de comptes rendus de recherches subventionnées (annexe « F », D.2.01.b) ; la recherche dont les résultats font l'objet de comptes rendus dans des livres, dans d'autres publications non évaluées ou aux congrès où l'on peut avoir accès à des extraits ou au texte présentés par l'auteure ou l'auteur, ou bien la recherche en cours dont certaines parties sont accessibles aux fins d'évaluation par des pairs (23.04.02 ii)

Auteurs/auteurs	Titre et nature de la contribution	Date de publication (ou d'acceptation)	Pages

Commentaires sur l'ordre des auteures et auteurs, sur votre contribution et sur la nature de l'arbitrage pour chacune des contributions :

f) Les travaux de R-D-C présentés sous forme de rapport ou d'étude dont la réalisation requiert l'expertise propre à la discipline ou au domaine (23.04.04)

Auteurs/auteurs	Titre et nature du texte	Organisme	Date de publication (ou d'acceptation)	Pages

Commentaires sur l'ordre des auteures et auteurs, sur votre contribution et sur la nature de l'arbitrage pour chaque rapport ou étude :

2.1.3 CRÉATION

a) La création littéraire ou artistique, c'est-à-dire la production, l'exposition ou l'interprétation d'œuvres ou de formes d'expression originales en vue de les soumettre à la critique reconnue par la discipline (23.04.03 ; annexe « F », D.2.01.b)

Auteurs/auteurs	Titre et nature de l'œuvre	Lieu ou voie d'exposition	Date de production ou d'exposition

Commentaires sur l'ordre des auteurs et auteurs, sur votre contribution et sur la nature du processus d'évaluation pour chaque œuvre de création :

b) La prestation d'œuvres de création sanctionnées par des jurys ou par des pairs de calibre universitaire tels que des récitals, des performances, des enregistrements musicaux, des mises en scène, des expositions (annexe « F », D.2.01.a)

Auteurs/auteurs	Titre et nature de l'œuvre	Lieu	Date

Commentaires sur l'ordre des auteurs et auteurs, sur votre contribution et sur la nature du processus d'évaluation pour chaque prestation :

2.1.4 COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

La communication⁶ de résultats à des conférences ; la participation active, en qualité de chercheure ou chercheur, à des colloques et des congrès (annexe « F », D.2.01.b)

Auteurs/auteurs	Titre de la communication	Titre du colloque, congrès, etc.	Date du colloque, congrès, etc.

Commentaires sur l'ordre des auteures et auteurs, sur votre contribution et sur la nature de l'arbitrage pour chaque communication :

2.1.5 AUTRES ACTIVITÉS

L'obtention de brevets d'invention ; toute autre activité susceptible de faire avancer le développement ou l'évolution des connaissances et des pratiques dans sa discipline ou dans d'autres disciplines (annexe « F », D.2.01.b)

Auteurs/auteurs	Titre et nature de l'activité	Organisme commanditaire, le cas échéant	Date

Commentaires :

⁶ Les communications de vulgarisation et les présentations publiques dans la communauté devraient figurer dans la section 3.1.2.

2.1.6 DÉMONSTRATION DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX DE R-D-C

Dans un texte narratif, démontrez un rendement satisfaisant quant aux critères suivants :

« L'évaluation de la quantité et de la qualité de production littéraire, artistique, scientifique ou technologique » (annexe « F », D.2.03.d) ;

« L'évaluation de la qualité des travaux, y compris les travaux d'innovation, poursuivis sous diverses formes de façon à contribuer à l'avancement des arts, des lettres, des sciences et des techniques » (annexe « F », D.2.03.e) ;

« On doit notamment pouvoir évaluer l'autonomie, le leadership intellectuel et la régularité du rendement de la personne candidate » (25.36.04 et annexe « F », B.3).

CRITÈRE ADDITIONNEL POUR LA PROMOTION AU RANG DE TITULAIRE :

« Elle ou il doit démontrer une implication soutenue dans des activités de R-D-C qui font avancer, par leur diffusion, les connaissances dans la discipline de la professeure ou du professeur ou dans des disciplines connexes » (annexe « F », C.3.02).

2.2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES (lorsque cela s'applique)

2.2.1 SUBVENTIONS OU CONTRATS DE RECHERCHE

Indiquez les subventions demandées aussi bien que les subventions obtenues, s'il y a lieu :

Titre du projet de recherche	Grand conseil ou autre organisme	Programme de subvention	Dates de la subvention	Montant demandé	Montant obtenu	P, C ⁷

Dans un texte narratif, démontrez que vous répondez au critère complémentaire suivant, s'il y a lieu :

« L'obtention par la professeure ou le professeur de subventions ou de contrats de recherche » (annexe « F », D.2.02.e).

⁷ Indiquez votre rôle : chercheure principale ou chercheur principal (P), ou co-chercheure/co-chercheur (C)

2.2.2 DIRECTION ET FORMATION DE CHERCHEURES ET CHERCHEURS

a) Direction d'équipes de chercheuses et chercheurs (travail de collaboration, ex. groupe, institut ou centre de recherche), s'il y a lieu

Titre du projet de recherche	Dates du projet	Noms des co-chercheuses ou co-chercheurs, institution ou organisme	Rôles des co-chercheuses ou co-chercheurs

Dans un texte narratif, démontrez que vous répondez au critère complémentaire suivant, s'il y a lieu :

« La capacité et la possibilité pour la professeure ou le professeur de diriger des équipes de chercheuses et chercheurs » (annexe « F », D.2.02.f).

b) Formation de personnel hautement qualifié (PHQ), s'il y a lieu

Nom de la personne	Type de PHQ ⁸	Votre rôle	Dates	Poste occupé actuellement par cette personne, le cas échéant

Dans un texte narratif, démontrez, s'il y a lieu :

La qualité et l'incidence de vos contributions à la formation de personnel hautement qualifié (PHQ) (24.20.04 e iv)

⁸ Le PHQ comprend les étudiantes et étudiants des trois cycles, les assistantes et assistants de recherche, les stagiaires postdoctoraux, les attachées et attachés de recherche, les professionnelles et professionnels de recherche ainsi que les techniciennes et techniciens.

2.2.3 TOUTE AUTRE ACTIVITÉ QUI SE RATTACHE À LA R-D-C

2.2.4 DÉMONSTRATION DE VOTRE CONTRIBUTION À L'AVANCEMENT DES CONNAISSANCES OU DE LA DISCIPLINE, s'il y a lieu

Dans un texte narratif, démontrez que vous répondez à l'un ou plusieurs des critères complémentaires suivants, s'il y a lieu, en vous appuyant sur vos résultats dans le domaine de la R-D-C, soumis à des évaluations indépendantes ou des jurys appropriés (annexe « F », B.1.b) :

- « Les activités vouées directement à la poursuite systématique de connaissances nouvelles (recherche fondamentale), et caractérisées par un grand effort de conceptualisation (recherche théorique) » (annexe « F », D.2.02.a) ;
- « Les activités de recherche appliquée ayant trait à la vérification de données théoriques dans les cadres de la pratique » (annexe « F », D.2.02.b) ;
- « L'élaboration (1) de méthodes innovatrices d'enseignement ou de monitorat, (2) de méthodes professionnelles, ou (3) de matériel, de programmes ou de techniques, ou les trois (3), qui sont susceptibles d'être utilisés par d'autres » (annexe « F », D.2.02.c) ;
- « Toute démonstration de réflexion scientifique, méthodologique ou épistémologique conduisant à une variété de réalisations ou d'innovations technologiques, pédagogiques, scientifiques, artistiques, littéraires, etc. » (annexe « F », D.2.02.d).

Note :

« Les divers travaux liés à la préparation immédiate et normale des cours, notes de cours, matériel d'enseignement, recensement d'information et autres activités semblables ne sont pas considérés au sens de la présente convention comme des activités de R-D-C » (annexe « F », D.2.04.c).

3. COMPOSANTE SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

Notes :

- « L'évaluation des services offerts à la collectivité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université comprend les activités distinctes de l'enseignement et de la R-D-C » (annexe « F », D.3.04.a) ;
- « Les services à la collectivité à l'extérieur de l'Université doivent être en rapport avec les activités de R-D-C ou d'enseignement. La professeure ou le professeur doit s'assurer que de tels services seront de nature à permettre le rayonnement de l'Université aussi bien que de contribuer à son épanouissement professionnel » (annexe « F », D.3.04.b) ;
- « La professeure ou le professeur présente un compte rendu détaillé du travail accompli à titre de membre de comité soit interne, soit externe à l'Université et la responsabilité des postes occupés (présidente, président, vice-présidente, vice-président, secrétaire, etc.) » (annexe « F », D.3.04.c).

3.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS

3.1.1 PARTICIPATION ACTIVE AUX AFFAIRES DE L'UNIVERSITÉ (COMITÉS)

« La participation active aux affaires de l'Université en tant que membre d'organismes académiques telle que sa participation et sa contribution aux affaires de l'assemblée départementale, aux comités pédagogiques de son unité académique, à l'assemblée de faculté » (annexe « F », D.3.01.c).

« Des activités contribuant au rayonnement de la professeure ou du professeur par sa contribution à l'Université dans l'une de ses composantes, parties ou organismes telles que la participation

- aux comités du département qui ne sont pas liés aux programmes,
- au conseil de faculté et ses comités,
- aux comités statutaires de l'Université,
- au Sénat académique, aux comités du Sénat académique,
- ainsi qu'à tout autre comité ad hoc ou permanent de l'Université,
- y compris les activités professionnelles de l'ABPPUM » (23.06.01).

a) Comités de département, d'école ou d'unité

Comité	Rôle	Dates

Dans un texte narratif, présentez un compte rendu détaillé du travail accompli (annexe « F », D.3.04.c) :

b) Comités facultaires

Comité	Rôle	Dates

Dans un texte narratif, présentez un compte rendu détaillé du travail accompli (annexe « F », D.3.04.c) :

c) Comités de l'Université

Comité	Rôle	Dates

Dans un texte narratif, présentez un compte rendu détaillé du travail accompli (annexe « F », D.3.04.c) :

d) Comités du Sénat académique

Comité	Rôle	Dates

Dans un texte narratif, présentez un compte rendu détaillé du travail accompli (annexe « F », D.3.04.c) :

e) Comités de l'ABPPUM

Comité	Rôle	Dates

Dans un texte narratif, présentez un compte rendu détaillé du travail accompli (annexe « F », D.3.04.c) :

3.1.2 ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT EN RAPPORT AVEC LA R-D-C OU L'ENSEIGNEMENT

« Des activités contribuant au rayonnement régional, national ou international de l'Université. Le rayonnement comprend l'exercice d'activités de nature universitaire qui contribuent à favoriser la réputation de professeure ou de professeur et de l'Université, telle que

- la participation aux travaux d'organismes scientifiques, culturels, sociaux, professionnels ou gouvernementaux ;
- la participation au développement et à la tenue de congrès, colloques, symposiums ou autres événements scientifiques, artistiques, littéraires ou professionnels
- et la participation à des jurys de thèse
- ou à l'évaluation des programmes de formation ou de R-D-C d'autres universités » (23.06.02).

a) D'autres activités de service à la collectivité à l'extérieur de l'Université, à condition que celles-ci soient en rapport avec les activités de R-D-C ou d'enseignement de la professeure ou du professeur et reliées à la mission de l'Université (23.06.03)

Nature de l'activité	Nom de l'organisme, du congrès, etc.	Rôle	Dates

Dans un texte narratif, présentez un compte rendu détaillé du travail accompli (annexe « F », D.3.04.c) :

b) Jury ou comité d'évaluation : thèses (T), mémoires (M), travaux dirigés (TD), stages (S) et examens de synthèse (E)

Nom de l'étud.	Sujet ou titre	T, M, TD, S ou E	Cycle	Rôle	Date MM/AA	Charge ⁹
		T	1er			CN
		T	1er			CN
		T	1er			CN

Dans un texte narratif, présentez un compte rendu détaillé du travail accompli (annexe « F », D.3.04.c) :

3.1.3 DÉMONSTRATION DU RAYONNEMENT ET DE L'ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL (critères essentiels)

Dans un texte narratif, démontrez que vous répondez aux critères essentiels suivants en vous appuyant sur :

« L'étendue du rayonnement de la professeure ou du professeur dans les services rendus à la collectivité » (annexe « F », D.3.01.a ; et B.1.c) ;

« L'épanouissement professionnel de la professeure ou du professeur comme conséquence des services rendus à la collectivité » (annexe « F », D.3.01.b) ;

« La participation active aux affaires de l'Université en tant que membre d'organismes académiques telle que sa participation et sa contribution aux affaires de l'assemblée départementale, aux comités pédagogiques de son unité académique, à l'assemblée de faculté » (annexe « F », D.3.01.c).

CRITÈRE ADDITIONNEL POUR LA PROMOTION AU RANG DE TITULAIRE :

« L'étendue du rayonnement de l'Université à travers les services rendus à la collectivité » (annexe « F », D.3.01.d).

⁹ Indiquez si l'encadrement était compris dans la charge normale (CN) ou se faisait en surcharge payée (S) ou avec un dégrèvement (D).

3.2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES (lorsque cela s'applique)

3.2.1 ADMINISTRATION OU COORDINATION, s'il y a lieu

a) « L'administration d'un département en tant que directrice ou directeur, adjointe ou adjoint ou responsable de la coordination d'un secteur d'activités telles :

- les stages pratiques ou cliniques ;
- l'organisation et la coordination des cours à la Formation continue ; et
- les autres activités nécessaires au maintien d'un programme » (23.06.04).

[illegible]

Dans un texte narratif, présentez un compte rendu détaillé du travail accompli (annexe « F », D.3.04.c), s'il y a lieu :

b) Autres rôles administratifs (vice-doyenne ou vice-doyen, doyenne ou doyen, etc.), s'il y a lieu

3.2.2 TOUTE AUTRE ACTIVITÉ QUI SE RATTACHE AUX SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

3.2.3 DÉMONSTRATION DU RAYONNEMENT ET DE L'ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL (critères complémentaires), s'il y a lieu

Dans un texte narratif, démontrez que vous répondez aux critères complémentaires suivants, s'il y a lieu, en vous appuyant sur :

- « L'habileté de la professeure ou du professeur à rayonner dans les services rendus à la collectivité sans réduction de ses autres responsabilités de professeure et professeur » (annexe « F », D.3.02.a) ;
- « La sollicitation de la professeure ou du professeur par des organismes et institutions d'envergure pour des services de grande responsabilité ou pour occuper des postes importants » (annexe « F », D.3.02.c) ;
- « La participation active en tant que directrice, directeur, directrice-adjointe ou directeur-adjoint d'une unité académique ou responsable de la coordination d'un secteur d'activités telles les stages ou cliniques, l'organisation et la coordination des cours à la Formation continue, des sports intra et interuniversitaires, l'entraînement et les autres activités nécessaires au maintien d'un programme » (annexe « F », D.3.02.d) ;
- « Toute autre forme de rayonnement jugée pertinente » (annexe « F », D.3.02.e).

AUTRE ÉLÉMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA PROMOTION AU RANG D'AGRÉGÉ :

- « L'étendue du rayonnement de l'Université à travers les services rendus à la collectivité » (annexe « F », D.3.02.b).